

**Bulletin de don à renvoyer à :**

FONDATION DU PATRIMOINE - Délégation Régionale Midi-Pyrénées  
 11 boulevard des Récollets – 6 A – CS 97802 - 31078 TOULOUSE Cedex 4  
 Retrouvez-nous sur notre site internet : [www.fondation-patrimoine.org/fr/midi-pyrenees-16](http://www.fondation-patrimoine.org/fr/midi-pyrenees-16)

**Oui, je fais un don pour aider à la sauvegarde de la maison de l'Association « Vivre Montméjean »**

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – maison MONTMEJEAN (12) »**

**Mon don est de ..... euros, et je bénéficie d'une économie d'impôt** (la Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2/07/1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18/04/1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus).

**Pour les particuliers**, votre don est déductible :

- soit de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable \*\*  
 (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),
  - soit de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (limite atteinte lors d'un don de 66.666 €)\*\*  
 (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).
- (\*\* sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).

**Pour les entreprises**, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

(sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription).

**Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :**

**l'impôt sur le revenu**

**l'impôt sur la fortune**

**l'impôt sur les sociétés**

**Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations indiquées sur le chèque (nom, adresse)**

NOM ou SOCIETE : .....

Adresse : ..... CP Ville : .....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.



Au sein du village de Montméjean, sur la commune de Saint André de Vézines, une maison typique de cette partie du sud Aveyron nécessite d'être sauvegardée. Composée originellement d'une bergerie en rez-de-chaussée et d'un logement à l'étage, cette bâtisse caussenarde a été acquise par l'association « Vivre Montméjean », qui participe activement à la réhabilitation et à l'animation de ce site, qui a compté jusqu'à une centaine d'habitants au XVIII<sup>ème</sup> siècle, et qui au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, se trouvait malheureusement abandonné et en état de ruine avancé. Grâce au dynamisme de l'association et de ses bénévoles, caractérisé notamment par l'entretien des lieux (débroussaillage, réfection de murs en pierres sèches...) et l'aménagement d'un sentier botanique, le village est remis en valeur. Malgré l'investissement associatif et l'engagement des bénévoles qui ont déjà permis la consolidation et la restauration des murs et des ouvertures de cette maison traditionnelle, la toiture historique en lauzes calcaires reste aujourd'hui à reconstruire.

Devant le coût conséquent de ces travaux indispensables et grâce à cette souscription, vous pouvez soutenir ce programme de conservation et de valorisation de ce site patrimonial d'exception.